

Syndicat

cftc

LIBRE JUSTICE

QSL D'HAUBOURDIN

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

LA CFTC ALERTE SUR UNE SITUATION
INCOMPRÉHENSIBLE ET DANGEREUSE !

NOTRE PRIORITÉ :
**LA SÉCURITÉ
DES PERSONNELS !**



La CFTC souhaite aujourd'hui alerter sur une situation devenue incompréhensible et dangereuse pour les personnels.

Nous faisons face à des décisions qui vont régulièrement à l'encontre des constats et signalements effectués par les agents de terrain.



UN DÉTENU CONNU POUR MULTIPLIER LES INCIDENTS :

- ✗ Retards à répétition
- ✗ Retours fréquents en état d'ébriété avec vomissements dans les étages
- ✗ Menaces envers les surveillants
- ✗ Refus d'obéir aux injonctions du personnel
- ✗ Pris en flagrant délit de yoyotage, mettant directement en danger la sécurité de l'établissement compte tenu du contenu potentiellement dangereux du colis
- ✗ Possession de stupéfiants
- ✗ Dégradation du mobilier (TV)

**A POURTANT ÉTÉ RÉINTÉGRÉ
À L'ISSUE DU DÉBAT
CONTRADICTOIRE !**



DES DÉCISIONS CONTRÉES AU DÉTRIMENT DE LA SÉCURITÉ !

La CFTC constate que lorsque la direction décide d'une réintégration dans l'urgence, cette décision est quasiment systématiquement contre lors du débat contradictoire, au détriment du travail des personnels et de la crédibilité des mesures disciplinaires.



De plus, quasiment à chaque fois que cette décision est contrée, le semi-libre réitère dans son comportement et finit par avoir une suspension définitive !

Aussi, ne vaudrait-il pas mieux écouter
tout de suite les personnels de terrain ?



DES AFFECTATIONS PEU COHÉRENTES ET INCOMPRÉHENSIBLES !

La CFTC s'interroge également sur certains critères d'affectation à des dispositifs ou associations extérieures comme « Wake Up Café ».

Comment expliquer que certains détenus sanctionnés à plusieurs reprises pour des incidents graves, avec parfois des restrictions d'horaires réduites à 8h00 - 12h00, puissent ensuite intégrer ce type de dispositif et bénéficier, comme par magie, d'horaires très élargis ?

- ➔ Qui décide réellement de ces affectations ?
- ➔ Sur quels critères ?
- ➔ Avec quelle prise en compte des incidents disciplinaires et de l'avis des personnels de terrain ?



UNE GESTION DÉCONNECTÉE DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN !

La CFTC dénonce également une gestion devenue totalement déconnectée de la réalité du terrain :

- ➔ demandes des détenus accordées quasiment systématiquement ;
- ➔ modifications d'horaires acceptées à la dernière minute ;
- ➔ demandes quotidiennes d'élargissement horaire venant s'ajouter aux horaires déjà obtenus ;
- ➔ horaires de travail extrêmement extensibles ;
- ➔ activité maintenue même les jours fériés ;
- ➔ heures supplémentaires de sortie fréquentes.



DES AMPLITUDES HORAIRES INACCEPTABLES !

Aujourd'hui, certains détenus peuvent bénéficier d'horaires de sortie allant parfois jusqu'à 16 heures dans une même journée, de 3h40 jusqu'à 20h00.

Il arrive également que certains détenus ne réintègrent même pas l'établissement de toute une nuit, accumulent les retards et ne reçoivent parfois qu'un simple avertissement, puis ne fassent l'objet que de sanctions limitées, parfois uniquement par la suppression d'un jour ou deux lors du week-end !

Lorsque l'on sait que certaines sorties habituelles (week-end) sont de 10h00 à 14h00, soit seulement 4 heures de restriction, beaucoup de personnels s'interrogent : quel message est envoyé ?

À force, certains détenus peuvent avoir le sentiment qu'il est plus « rentable » d'arriver en retard ou de réintégrer l'établissement le lendemain.



QUEL SENS DONNE-T-ON ENCORE À LA PEINE ?

- ✓ Qui contrôle réellement ces amplitudes horaires ?
- ✓ Qui assume les conséquences lorsque les personnels se retrouvent seuls face aux incidents ?
- ✓ Les personnels ont aujourd'hui le sentiment que tout est accordé sans réelle prise en compte des impératifs de sécurité ni des difficultés rencontrées quotidiennement par les agents.



UN MESSAGE DANGEREUX POUR TOUS !

À force de banaliser les comportements agressifs, les retards répétés, l'alcoolisation, les refus d'obtempérer et les incidents disciplinaires, on envoie un message extrêmement dangereux.



UNE RÉELLE
PRISE EN COMPTE
DES REMONTÉES
DES AGENTS



DAVANTAGE
DE COHÉRENCE
DANS LES DÉCISIONS
IMPACTANT
LA DÉTENTION



UN SOUTIEN CLAIR
AUX PERSONNELS
CONFRONTÉS AUX
MENACES ET
VIOLENCES



DES MESURES
FERMES ENVERS
LES COMPORTEMENTS
METTANT EN DANGER
LES ÉQUIPES



LES PERSONNELS
PÉNITENTIAIRES
MÉRITENT RESPECT,
PROTECTION ET
CONSIDÉRATION !



LA CFTC À VOS CÔTÉS

POUR VOUS SOUTENIR, VOUS DÉFENDRE, VOUS PROTÉGER !



QSL D'HAUBOURDIN



<http://www.cftc-slj.fr>



secretariat@cftc-slj.fr

LE BUREAU LOCAL

15 juillet 2026